

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU COMITÉ DE PILOTAGE

Suivi des recommandations du CCF suite à son audit du Centre social régional de Lausanne

Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction du rapport du Comité de pilotage chargé de suivre la mise en oeuvre des recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF) relatives au CSR de Lausanne de juillet 2002. Ce rapport rend compte des nombreuses améliorations apportées à la sécurisation de la distribution de l'aide sociale grâce à la collaboration du canton et de la commune de Lausanne.

Présidé par le préfet du district de Lausanne Jacques Nicod et composé de représentants de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne, le mandat du Comité de pilotage a consisté à suivre la mise en oeuvre de quatre des recommandations émises par le Contrôle cantonal des finances (CCF) dans son rapport de juillet 2002 sur la gestion de l'aide sociale par le CSR de Lausanne.

Ces recommandations portaient sur la mise en place d'un système de contrôle interne pour assurer la sécurisation de la gestion des dossiers par le CSR de Lausanne, l'abandon d'un logiciel informatique communal afin d'éviter les paiements de l'aide sociale à double, l'établissement d'une interface informatique entre le canton et l'Organe de contrôle d'assurance-maladie et accidents (OCC), ainsi qu'une évaluation des actions menées par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour améliorer la formation des collaborateurs des CSR.

Le rapport du Comité de pilotage montre que le CSR de Lausanne a élaboré un projet de système de contrôle interne, qui sera testé d'ici la fin de cette année et entrera en vigueur dès le 1er janvier 2005. Les contrôles sont organisés de façon à permettre un processus d'amélioration continue de la qualité.

Quant aux paiements à double, ils pourront être évités grâce à la mise en oeuvre du projet de comptabilité dans les CSR.

Une interface informatique entre le canton et l'OCC a été créée par l'unité informatique du DSAS. L'OCC est ainsi en mesure de supprimer le subside intégral à l'assurance-maladie aux personnes qui n'y ont plus droit, parce qu'elles ne bénéficient plus de l'aide sociale ou du RMR, et de traiter chaque cas individuellement en fonction de sa nouvelle situation financière.

Depuis 2002, des modules de formation pour les assistants sociaux nouvellement engagés par les CSR ont été mis sur pied. Ils ont permis d'améliorer une application des régimes d'aide sociale, qui soit en conformité avec les exigences légales et les directives cantonales, dans ce domaine où la multiplicité des sources rend l'application complexe.

Le rapport du Comité de pilotage démontre l'ampleur des améliorations déjà apportées dans la gestion de l'aide sociale par le CSR de Lausanne, dont la plupart profiteront à l'ensemble des CSR du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Charles-Louis Rochat, Chef du DSAS, tél. : 021 316 50 06 Jacques Nicod, Préfet du district de Lausanne, tél. : 021 316 41 01

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Rapport COPIL](#)

[Rapport COPIL_Annexe](#)